

## FICHE D'INSCRIPTION

### Identification de l'élève

NOM de l'élève : .....  M  F

Prénoms : ..... (dans l'ordre de l'état civil)

Date de naissance : .....

Lieu de naissance (ville/pays) : .....

Nationalité(s) : .....

Classe suivie en 2019/2020\* : ..... \* sous réserve de la décision d'orientation ou d'affectation

Afin que l'établissement puisse procéder à l'inscription de votre enfant, je vous prie de bien vouloir :

|   |                          |
|---|--------------------------|
| Remplir cette fiche de renseignements en lettres majuscules, avec le plus de précisions possibles en n'oubliant pas de la signer.                           | <input type="checkbox"/> |
| Compléter la fiche de renseignements médicaux ci-jointe et la joindre au dossier dans une enveloppe cachetée.   | <input type="checkbox"/> |
| Fournir : 1 photo d'identité récente + 1 photo pour les élèves de maternelle + 1 photo pour les nouveaux élèves.  | <input type="checkbox"/> |
| Prendre connaissance du règlement intérieur de l'association des parents d'élèves (APE) (ci-joint).   | <input type="checkbox"/> |
| <b>En cas de première inscription (ou de changements) fournir :</b>   |                          |
| Une copie des deux derniers bulletins scolaires   | <input type="checkbox"/> |
| Une copie des pages du livret de famille ( <b>parents + tous les enfants</b> ) ou tout autre document attestant de l'autorité parentale/légale sur l'enfant | <input type="checkbox"/> |
| Une photocopie du carnet de santé ou attestations de vaccination (DTP ; rougeole...).   | <input type="checkbox"/> |
| Une copie du jugement de divorce, le cas échéant.   | <input type="checkbox"/> |
| <b>Rapporter l'ensemble des documents ainsi que le paiement des frais d'inscription<sup>1</sup> au secrétariat de l'établissement le .....<sup>2</sup></b>  | <input type="checkbox"/> |
| (aucun dossier incomplet ne sera enregistré).   |                          |

<sup>1</sup> voir fiche « paiement des frais de scolarité » ci-jointe

<sup>2</sup> **passée cette date, l'enfant sera inscrit dans la limite des places disponibles ; d'autre part conformément au règlement intérieur de l'association des parents d'élèves, l'élève ne pourra pas être déclaré admis tant que les frais d'inscription ne sont pas réglés ou que des dettes sont en cours.**

## **Scolarité de l'élève l'année précédente**

Classe : ..... Nom de l'établissement : .....

Ville/pays : .....

L'enfant a-t-il bénéficié des bourses scolaires en 2018/2019 ? :  oui  non

Si oui, numéro de famille : .....

## **Choix de la deuxième langue vivante** (pour les élèves entrant en 5<sup>è</sup>, 4<sup>è</sup> ou 3<sup>è</sup>)

Espagnol  Allemand

**Régime de l'élève** (cf. article 8 du règlement intérieur de l'association des parents d'élèves concernant la demi-pension)

Externe  Interne

Demi-pensionnaire le (ou les) :  lundi  mardi  mercredi  jeudi  vendredi

Le changement de régime (demi-pensionnaire, externe, jours choisis) est possible en prévenant simplement le service d'Intendance jusqu'au 15 septembre 2019. Par la suite, tout changement doit être signifié par courrier.

Dans le cadre de cette inscription, le tarif de la demi-pension est fixé à 6 500 Ar par repas. Les conditions de paiement sont indiquées dans le règlement intérieur de l'APE.

## **Mode de transport**

en bus scolaire  en voiture  en pousse pousse  à pied  en deux roues

**Régime de sortie** (pour les élèves du secondaire).

**Régime 1** : la présence de l'élève est obligatoire de son premier cours à son dernier cours de la journée (ou de la demi-journée pour les élèves externes) comme indiqué dans son emploi du temps normal. En cas de changement exceptionnel d'emploi du temps, l'élève ne peut pas quitter le collège sans autorisation parentale. Il reste en permanence.

**Régime 2** : la présence de l'élève est obligatoire de son premier cours à son dernier cours de la journée (ou de la demi-journée pour les élèves externes) comme indiqué dans son emploi du temps normal. En cas de changement exceptionnel d'emploi du temps, l'élève peut quitter le collège sans autorisation parentale.

## **Frères et sœurs présents en 2019/2020 dans l'établissement**

Nom : ..... Prénom : ..... Classe : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Classe : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Classe : .....

**RESPONSABLE LEGAL – RESPONSABLE FINANCIER**

NOM, Prénom : .....

Prénoms : .....

Lien de parenté :  Père  Mère  Autres cas : .....

Situation familiale :  Marié·e  Veuf·ve  Séparé·e  Divorcé·e  Autre : .....

Adresse personnelle : .....

Profession : .....Lieu de Travail : .....

 Domicile : ..... Travail : ..... Portable : .....

**AUTRE RESPONSABLE LEGAL :**

NOM, Prénom : .....

Lien de parenté :  Père  Mère  Autres cas : .....

Adresse : .....

Profession : .....Lieu de Travail : .....

 Domicile : ..... Travail : ..... Portable : .....

**AUTRE RESPONSABLE**

NOM, Prénoms : .....

Lien de parenté :  Père  Mère  Autres cas : .....

Adresse : .....

 Domicile : ..... Travail : ..... Portable : .....

Merci de cocher ci-dessous la case correspondant à la personne à contacter de préférence :

Responsable financier  Responsable légal  Autre responsable

**Adresse électronique :** .....

Afin de faciliter la communication et réduire l'utilisation de papier, le collège enverra dorénavant la plupart des informations (y compris la facturation) par courriel. Merci de cocher la case suivante si vous souhaitez tout de même recevoir les informations du collège par courrier papier :

Nous certifions exacts les renseignements portés dans ce dossier d'inscription et certifions avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association et des tarifs de scolarité et les acceptons.

Fait à ..... le ..... Signatures des responsables légaux

### **Autre informations :**

Vous trouverez en annexe :

- La fiche d'informations médicales à compléter et à joindre à ce dossier sous pli cacheté.
- La fiche d'informations sur les frais de scolarité.
- La liste des fournitures scolaires (pour les classes de 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, les fournitures doivent être achetées directement par les responsables).
- Le règlement intérieur de l'Association des parents d'élèves.

Vous pourrez suivre la scolarité de votre enfant (résultats ; cahiers de textes ; emploi du temps ; absences etc.) sur l'application Pronote en ligne. Pour se connecter des identifiants vous seront donnés en début d'année. L'accès à cette application se fait via le site web du collège :

[www.cfantsirabe.mg](http://www.cfantsirabe.mg)

Vous pourrez aussi suivre l'actualité du collège sur sa page Facebook :

[www.facebook.com/college.francais.jules.verne](https://www.facebook.com/college.francais.jules.verne)

A noter qu'il n'est pas nécessaire d'être inscrit à Facebook pour y avoir accès.

**La rentrée pour tous les élèves aura lieu le : mardi 3 septembre 2019 à 8 h 00.**

Bien cordialement,

Olivier HUREAU - Principal

# Fiche de renseignements médicaux

Cette fiche est confidentielle. Elle ne pourra être lue que par le chef d'établissement avec le contrôle du médecin référent du collège. Le cas échéant, elle pourra aussi être communiquée aux services d'urgence. Merci de l'insérer dans une enveloppe cachetée.

Nom de l'élève : .....

Prénom : ..... Classe : .....

**Nom du médecin traitant :** .....

 : ..... Adresse : .....

Antécédents médicaux ou/et chirurgicaux (dates) : .....

.....  
.....  
.....  
.....

Maladies (asthme, allergie, etc.) ou/et handicap : .....

.....  
.....  
.....

Traitement en cours (nom des médicaments) : .....

.....  
.....  
.....

Difficultés d'apprentissage (dyslexie, etc.) : .....

.....  
.....  
.....

En fonction de ces renseignements, vous serez contactés par le chef d'établissement ou le médecin référent pour, si nécessaire, établir avec vous les conditions d'accueil et de scolarisation adaptées à l'état de santé de votre enfant.

Lors du temps scolaire, si l'élève est souffrant, nous contacterons tout d'abord le ou les responsables légaux. En cas d'extrême urgence, l'élève accidenté ou malade sera orienté et transporté vers l'hôpital le mieux adapté. Les responsables légaux seront immédiatement avertis par nos soins. Aucun frais ne pourra être engagé par l'établissement.

# Fiche d'information sur le paiement des frais de scolarité\*

## 2019/2020

*Merci de bien vouloir conserver cette fiche durant toute l'année scolaire*

Lors du dépôt de ce dossier vous devez vous acquitter des frais d'inscription annuelle ainsi que, pour les élèves du primaire, des frais pour l'achat des fournitures scolaires. Lorsqu'une famille scolarise pour la première fois un enfant au collège des frais d'adhésion à l'association des parents d'élèves sont demandés. Ils sont payables à l'arrivée de la famille dans l'établissement.

Tous les frais sont indiqués page suivante.

Les frais de scolarité sont payables en trois fois au plus tard le :

- 15 septembre 2019 pour le 1<sup>er</sup> trimestre ;
- 15 janvier 2020 pour le 2<sup>e</sup> trimestre ;
- 15 avril 2020 pour le 3<sup>e</sup> trimestre.

Il est également possible de payer à l'année. Il est proposé un abattement de 25 % à partir du troisième enfant.

### Modalités de paiement :

- Par chèque (uniquement en ariary) déposé au service de gestion du collège
- Par virement bancaire en ariary sur le compte bancaire « BMOI » (cf RIB ci-dessous).
- Par virement bancaire en euro sur le compte bancaire « CIC Transatlantique » (cf RIB ci-dessous).
- Par dépôt en espèce directement à la banque BMOI (aucun dépôt en espèce ne sera accepté au collège).

Pour les virements et pour les dépôts en espèce, un justificatif devra être présenté au service de gestion du collège. A titre exceptionnel, le paiement peut se faire mensuellement. Dans ce cas merci de bien vouloir retirer, auprès du secrétariat lors de l'inscription, un formulaire de demande qui sera soumis à l'approbation du comité de gestion de l'APE.

Les coordonnées bancaires pour les versements ou les virements en Ariary à la **banque « BMOI »**. Titulaire du compte : APE Collège Jules Verne.

| banque | agence | numéro de compte | clé RIB |
|--------|--------|------------------|---------|
| 00004  | 00006  | 03357920101      | 39      |

Les coordonnées bancaires pour les virements en euro à la **banque « Transatlantique »**. Titulaire du compte : APE Collège Jules Verne.

| banque | agence | numéro de compte | clé RIB |
|--------|--------|------------------|---------|
| 30568  | 19904  | 00039557901      | 87      |

IBAN : FR 7630568199040003955790187

BIC : CMCIFRPP

\*Voir aussi la section 2 du règlement intérieur de l'association des parents d'élèves ci-joint.

## Montant des droits de scolarité - 2019/2020

### Elève en primaire

| Dénomination          | Montants en ariary |           |
|-----------------------|--------------------|-----------|
|                       | Français/Malgache  | Etrangers |
| Inscription annuelle  | <b>100 000</b>     |           |
| Première inscription  | <b>250 000</b>     |           |
| Fournitures scolaires | <b>250 000</b>     |           |

|                    |                                     |                  |                  |
|--------------------|-------------------------------------|------------------|------------------|
| Frais de scolarité | Scolarité 1 <sup>er</sup> trimestre | 1 920 000        | 2 680 000        |
|                    | Scolarité 2 <sup>e</sup> trimestre  | 1 440 000        | 2 010 000        |
|                    | Scolarité 3 <sup>e</sup> trimestre  | 1 440 000        | 2 010 000        |
|                    | <b>TOTAL frais de scolarité</b>     | <b>4 800 000</b> | <b>6 700 000</b> |

### Elève en secondaire

| Dénomination         | Montants en ariary |           |
|----------------------|--------------------|-----------|
|                      | Français/Malgache  | Etrangers |
| Inscription annuelle | <b>200 000</b>     |           |
| Première inscription | <b>250 000</b>     |           |

|                    |                                     |                  |                  |
|--------------------|-------------------------------------|------------------|------------------|
| Frais de scolarité | Scolarité 1 <sup>er</sup> trimestre | 2 320 000        | 3 000 000        |
|                    | Scolarité 2 <sup>e</sup> trimestre  | 1 740 000        | 2 250 000        |
|                    | Scolarité 3 <sup>e</sup> trimestre  | 1 740 000        | 2 250 000        |
|                    | <b>TOTAL scolarité annuelle</b>     | <b>5 800 000</b> | <b>7 500 000</b> |

### Pour tous les élèves

- Un abattement de 25% sur les frais de scolarité est accordé pour le 3<sup>ème</sup> enfant.
- Le coût du déjeuner : 6 500 Ar. (8 000 Ar. pour les repas ponctuels).
- Le coût d'un goûter : 1 500 Ar. (service réservé aux élèves boursiers avec demi-pension).
- Le coût annuel de l'internat pour un élève : 8 269 040 Ar.